

Saint-Prime, 10 juin 2019

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 10 juin 2019 à 19 h 10.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le secrétaire-trésorier & directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 10 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019-145 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉE PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, avec l'ajout suivant : Route Marcel-Auclair – Diminution temporaire de la limite de vitesse.

2019-146 Assurances générales – Ajout d'un assuré additionnel (Événements Dek Saint-Prime)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'ajout de l'organisme sans but lucratif suivant à titre d'assuré additionnel, soit :

- Événements Dek Saint-Prime Inc..

2019-147 Route Marcel-Auclair – Diminution temporaire de la limite de vitesse

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de la route Marcel-Auclair, entre la route régionale 169 et le chemin du 3^e rang, est dans un état de désuétude avancé et qu'il devient difficilement sécuritaire d'y circuler à la vitesse indiquée, soit 80 km.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une diminution de la vitesse sur la route Marcel-Auclair, entre la route régionale 169 et le chemin du 3^e rang, de 80 km à 50 km, et ordonne par le fait même le remplacement de la signalisation à cet effet.

QUE cette nouvelle vitesse soit affichée et en vigueur pour une période temporaire débutant immédiatement jusqu'au 30 novembre 2019.

2019-148 Levée de l'assemblée

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Lucien Boivin, Maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

=====